

LA RESTITUTION DE L'ÉQUIPEMENT DE RÉCEPTION SAISI À  
FORT ST-JOHN (C.-B.)

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, étant donné que le gouvernement ne sait pas trop comment régler ce problème et que le CRTC a fermé certains postes récepteurs en invoquant un principe qu'on peut mettre en doute—je parle en particulier de la méthode plutôt autocratique dont on s'est servi pour fermer les installations de Fort St-John (C.-B)—le ministre s'engagerait-il à consulter le CRTC afin qu'on rende l'équipement qu'on a confisqué criminellement aux habitants de Fort St-John, petite ville de 20,000 habitants, et qu'on retire les accusations portées contre des personnes de cette ville, puisque ces accusations, comme je l'ai dit, étaient fondées sur des principes plutôt douteux?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je serai heureux d'examiner le cas que me signale le député. Sauf erreur, il y a maintenant à Fort St-John un télédistributeur autorisé qui peut offrir aux téléspectateurs de cette région-là non seulement les canaux canadiens, mais aussi les trois grandes chaînes américaines plus une quatrième, ce qui est la règle générale partout au Canada.

Je crois savoir aussi que le télédistributeur qui a été l'objet d'une saisie à Fort St-John faisait concurrence au télédistributeur autorisé. Le député dit que ce n'est pas le cas. Je serai très heureux d'étudier ce dossier et de vérifier les faits.

\* \* \*

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DONALD MUNRO—LES PROPOS DU MINISTRE AU COURS DE  
LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de certaines des observations que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont entendues pendant que j'interrogeais le ministre des Communications (M. Fox). Le ministre m'a interrompu en utilisant des termes absolument indignes à mon endroit, des termes que je considère inacceptables.

**Mme le Président:** A l'ordre. La présidence n'a pas entendu de termes antiparlementaires, sinon elle serait intervenue pour demander que ces paroles soient retirées. La présidence ne peut donc pas entendre le rappel au Règlement ou la question de privilège du député.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

Pétitions

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES NIVEAUX  
D'IMMIGRATION

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer le rapport annuel au Parlement sur les niveaux d'immigration, comme l'exige l'article 7 de la loi de 1976 sur l'immigration.

\* \* \*

PÉTITIONS

M. DOMM—LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, à la suggestion du ministre chargé du logement, je me suis arrangé pour rencontrer 32 familles de la région de Peterborough. Il ne s'agit pas simplement de 32 noms, mais plutôt de 32 familles qui sont à la veille de perdre leur maison. Le personnel de mon bureau de circonscription a établi une liste complète, comme le ministre l'avait demandé, des noms des détenteurs d'hypothèques et des numéros de compte hypothécaire et obtenu des lettres de chacun des propriétaires expliquant pourquoi ils éprouvent de la difficulté à effectuer leurs paiements hypothécaires à cause des taux d'intérêt élevés. Je présente respectueusement à la Chambre cette pétition signée par 32 familles bien réelles et je signale que si l'on multipliait ce chiffre par le nombre de circonscriptions au Canada, nous verrions qu'il y a des milliers de gens qui risquent de perdre sous peu leur maison.

Je voudrais aussi présenter un exemplaire de la pétition au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) dès maintenant pendant qu'il est à sa place à la Chambre des communes afin qu'il puisse immédiatement commencer à examiner ces 32 noms pendant que votre bureau vérifiera la pétition.

M. LAWRENCE—VIA RAIL—LA RÉDUCTION DES  
SERVICES-PASSAGERS

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, je demande à la Chambre la permission de déposer sur le bureau une pétition qu'ont signée quelque 8,300 Canadiens pour protester contre la décision catégorique prise par le gouvernement de supprimer le service-voyageurs de VIA Rail entre Havelock, Peterborough et Toronto. Les pétitionnaires accusent le gouvernement de s'être servi de chiffres tout à fait erronés pour justifier la suppression de ce service qui se rapproche du seuil de rentabilité et auquel les voyageurs ne peuvent substituer un autre mode de transport en commun qui soit économique.